

Fontaine des Meix - 27B

Champagnole Nozeroy Jura - Cerniébaud



Etang d'Arsure-Arsurette (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Au départ de la Combe Simon, près du village de Cerniébaud, le circuit de la Fontaine des Meix traverse les pâturages par de larges chemins jusqu'au village portant le joli nom d'Arsure-Arsurette. Au retour, le cheminement emprunte des chemins d'exploitation pouvant être moins aisés.

Suivre le balisage n°27 bleu

Infos pratiques

Pratique : VTT/VTAE

Durée : 1 h 30

Longueur : 13.4 km

Dénivelé positif : 292 m

Difficulté : Moyen

Type : Boucle

Thèmes : Faune et flore, Naturel

Itinéraire

Départ : Cerniébaud

Arrivée : Cerniébaud

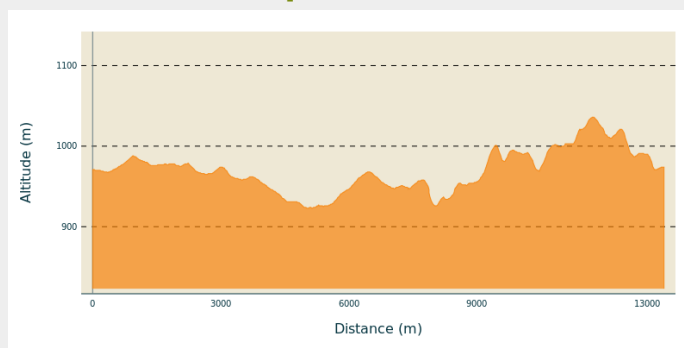
Balisage : ➤ Boucle VTT

Communes : 1. Cerniébaud

2. Fraroz

3. Arsure-Arsurette

Profil altimétrique



Altitude min 923 m Altitude max 1036 m

Gagner le carrefour à l'entrée de la **COMBE SIMON** et poursuivre à gauche par la route jusqu'au village de Cerniébaud. Traverser la D 19 et près de la Mairie, prendre à gauche et gagner **Le Réservoir** (portail, poteau).

1. Au poteau **Le Réservoir**, poursuivre à gauche par un chemin d'exploitation. Aux **Communaux de Fraroz** (poteau), prendre à droite jusqu'à la D 286 à l'entrée du village de **Arsure-Arsurette**.
2. Traverser le village d'**Arsure-Arsurette**. A la sortie du village, bifurquer à gauche. Plus loin, prendre également à gauche jusqu'au poteau **Les Fontaines**.
3. Au poteau **Les Fontaines**, prendre à gauche et suivre un cheminement moins aisé, parfois dans les pâturages, parfois en forêt. Rejoindre une route forestière et emprunter un instant celle-ci à droite. Bifurquer ensuite à gauche et traverser la forêt jusqu'au poteau la **Combe au Bénitier**.
4. A la **Combe au Bénitier**, prendre à droite jusqu'au poteau proche **L'éolienne** puis poursuivre à gauche jusqu'au **Chemin du Maintien** (poteau).
> Au poteau *L'éolienne*, variante possible à droite par le belvédère du Mouflon.
5. Au poteau **Chemin du Maintien**, descendre à gauche jusqu'à la D 19. Emprunter celle-ci jusque dans un virage et bifurquer à droite sur une trace au long du pâturage. Descendre ensuite en forêt et parvenir au poteau **Le Touparon**. Poursuivre à gauche jusqu'à l'arrivée à la **COMBE SIMON**.

Sur votre chemin...



Toutes les infos pratiques

VTTAE

Ce parcours est accessible aux VTT à assistance électrique. Restez toutefois vigilant sur les sentiers, ne vous surestimez pas et restez prudent avec les autres usagers qui sont prioritaires sur vous.

Recommandations

Parcours accessible au VTTAE sans changement de difficulté (parcours bleu)

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de porter un casque, de vérifier l'état de votre vélo, de prendre de quoi vous ravitailler et réparer (kit crevaison, maillon rapide, clés 6 pans...), de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces et ne vous engagez pas sur un sentier trop technique pour vous. Sachez renoncer, faire demi-tour ou descendre du vélo.

Dans le Jura, les parcours VTT empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers qui sont prioritaires (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vigneron, bergers...). Il convient donc d'adapter et de maîtriser sa vitesse.

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jetez aucun déchet, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abattage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Comment venir ?

Accès routier

Depuis Champagnole, prendre la D471, en direction de Charbonny. Ensuite prendre la D119 en direction de Nozeroy. Suivre la direction de Cerniébaud sur la D19

Parking conseillé

Parking du Chalet de la Haute Joux à Cerniébaud

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

Grand tétras

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact : Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr

Le Grand Tétras est une espèce emblématique des forêts de montagnes françaises. Son apparence et son comportement font de lui un oiseau très atypique. Pouvoir l'observer relève d'un vrai défi, tant cet oiseau est discret, mais s'avère être un souvenir mémorable.

En hiver, son activité est réduite au minimum. Il passe la quasi-totalité de la journée perché dans un arbre et consomme uniquement des aiguilles de sapin. Une nourriture très peu énergétique. Cette période est critique pour sa survie. Un oiseau subissant un dérangement régulier va puiser dans ses maigres réserves et finir par en subir les conséquences. Sa sensibilité à la prédation aura augmenté, ou bien il dépérira simplement à cause du manque d'énergie. Une autre période critique prend place du printemps au début de l'été avec la couvaison. Si la poule est surprise plusieurs fois, elle va abandonner le nid et laisser ses poussins seuls, sans protection. La survie des jeunes étant déjà très faible naturellement, ce phénomène accentue, d'autant plus, ce risque de mortalité chez les jeunes oiseaux.

Les pratiques qui peuvent avoir une interaction avec le Grand tétras en période de nidification sont principalement les pratiques sportives terrestres comme la randonnée, le ski, le VTT.

Arrêté préfectoral de protection des biotopes des Forêts d'altitude du Haut-Jura

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Décembre

Contact :

Parc naturel régional du Haut-Jura

29 Le Village

39310 Lajoux

03 84 34 12 30

www.parc-haut-jura.fr/

Ces zonages réglementaires sont mis en place pour garantir le maintien de ces forêts représentant l'habitat de nombreuses espèces protégées du massif : Grand Tétras, Gélinotte des bois, Petites chouettes de Montagne, Lynx d'Europe etc...

La réglementation concerne principalement la période du **15 décembre au 30 juin** et organise / limite la fréquentation / les activités au sein de ces forêts.

Respecter cette réglementation c'est participer à la protection de ces formidables forêts, et peut être la chance d'observer l'une de ces espèces emblématiques.



APPB CORNICHES CALCAIRES - LA BARROCHE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les alaises de la Barroche sur les communes de Fraroz et Arsure-Arsurette.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

i Lieux de renseignement

**Maison du Tourisme Champagnole
Nozeroy Jura**

3 rue Victor Bérard, 39300
CHAMPAGNOLE

info@cnjtourisme.fr

Tel : 03 84 52 43 67

<https://www.cnjtourisme.fr/>

